

LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie

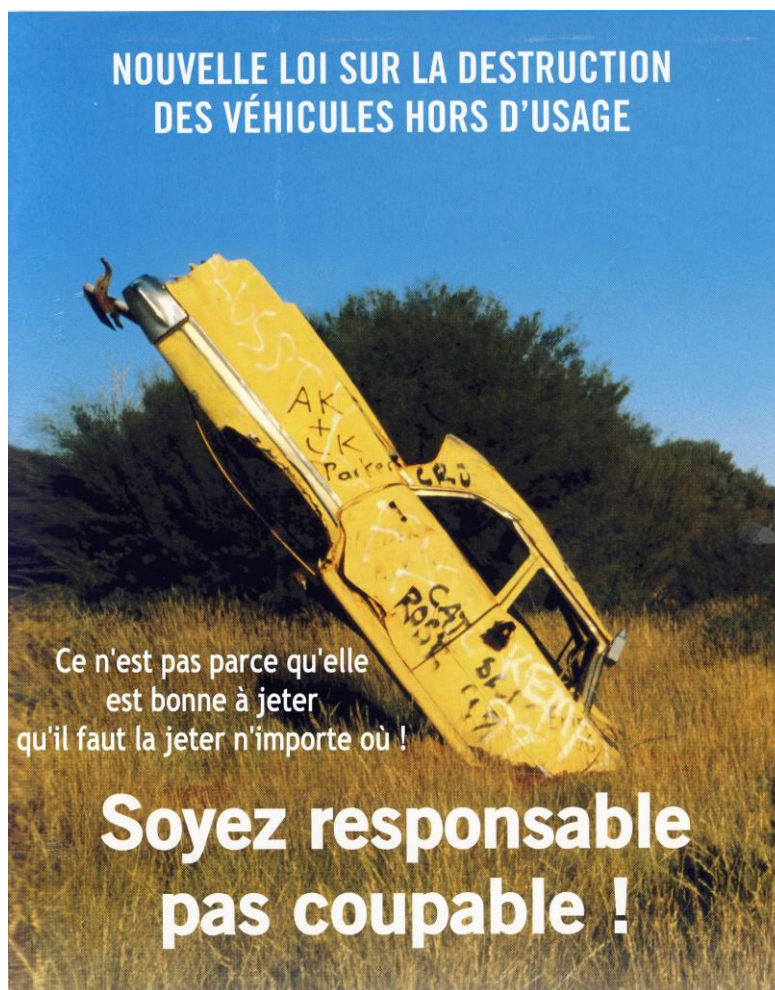
Environnement

Depuis le 24 mai 2006, la responsabilité des citoyens peut être mise en cause s'ils ne cèdent pas leur véhicule hors d'usage à une entreprise agréée qui les assure de la dépollution et de la destruction administrative de leur véhicule.

Le dernier détenteur d'un véhicule hors d'usage, s'il ne remet pas son véhicule dans la filière agréée, encourt jusqu'à **1 500 € d'amende**. Sa responsabilité peut aussi être engagée si son véhicule, confié à une entreprise de démolition non agréée, engendre une pollution des sols ou des eaux.

Le démolisseur agréé dépollue le véhicule avant tout traitement, réutilise, recycle ou revalorise les pièces et déchets issus du traitement ; le détenteur est aussi dégagé de toute responsabilité en cas d'usurpation d'immatriculation.

Grâce à ce traitement qui s'inscrit dans une logique de développement durable, les propriétaires de véhicules participent activement à la préservation de leur environnement. En 2015, le taux de valorisation des véhicules hors d'usage doit atteindre 95 %.



**NOUVELLE LOI SUR LA DESTRUCTION
DES VÉHICULES HORS D'USAGE**

Ce n'est pas parce qu'elle
est bonne à jeter
qu'il faut la jeter n'importe où !

**Soyez responsable
pas coupable !**



Conseil National
des Professions
de l'Automobile



Une procédure gratuite

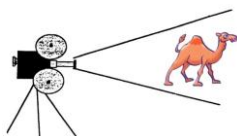
Aucun frais n'est exigé au dernier détenteur d'un véhicule hors d'usage pourvu que celui-ci arrive complet sur le site agréé.

Concert

La C.C.T.E.R. (Communauté de Communes de Treffort en Revermont) organise un concert le **dimanche 17 juin**, à 17 H 00 à la salle des fêtes de Treffort-Cuisiat : « Airs de famille », avec la chorale communautaire *Inter'Val*, une chorale d'enfants des écoles de notre territoire et l'ensemble vocal *Les Clés à Molette*. Adultes : 10 € ; moins de 16 ans : 5 €.



Cinéma



Lundi 18 juin : *Danse avec lui*, film français de Valérie Guignabodet, avec Mathilde Seigner, Sami Frey et Jean-François Pignon, sorti en février 2007. Durée 1 H 58.

Lundi 9 juillet : *La Môme*, film français de Olivier Dahan avec Marion Cotillard, Jean-Pierre Martins et Gérard Depardieu, sorti en février 2007. Durée 2 H 20.

(Adultes : 3 € Moins de 12 ans : 1,5 €)

Reprise des séances le lundi 24 septembre.

Ouverture du marché de l'électricité



Le 1^{er} juillet 2007, chacun d'entre nous, consommateur d'électricité et de gaz, va pouvoir choisir son opérateur énergie avec l'ouverture du marché au grand public. Dans ce contexte très complexe, *Hélianthe* organise, en tant qu'acteur départemental d'information sur l'énergie, une conférence intitulée :



Ouverture du marché de l'électricité : quelles opportunités pour les particuliers ?

Damien HEDDEBAUT (Cabinet d'Etudes EUROSTAF) traitera de l'organisation du marché, du contexte réglementaire, du retour d'expérience de l'ouverture aux professionnels et de l'attitude des fournisseurs vis-à-vis des particuliers au 1^{er} juillet 2007. Cette conférence aura lieu le

mardi 26 juin à 20 H 00 à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain

la salle de conférence (ancien siège de la B.R.A.), 102 bd Edouard Herriot à Bourg-en-Bresse)



L'entrée est gratuite mais, les places étant limitées, l'inscription est obligatoire ; renseignements et inscriptions au 04 74 45 16 46.



Tourisme souterrain

Durant l'été 2007, l'A.G.E.K. (Association de Gestion des Espaces Karstiques) organise des ballades accompagnées vers un monde géologique insoupçonné et caractéristique du Revermont, pays calcaire sculpté par l'eau : le **karst**, ses grottes et galeries.

A la découverte du Revermont souterrain . . .

A Drom, découverte du sentier karstique *Les Chemins de l'Eau*, tous les **vendredis** (6, 13, 20 et 27 juillet ; 03, 10, 17, 24 et 31 août) ; départ à 14 H 00 ; durée 3 H 00.

A Corveissiat, découverte de la reculée et du site classé de la grotte les **mercredis** 11 et 25 juillet ; 08, 15, 22 et 29 août et les **samedis** 07 et 21 juillet et 04 août. Départ à 14 H 00 (les mercredis) ou à 16 H 00 (les samedis) ; durée 2 H 30.



Toutes les ballades sont accompagnées par un animateur nature qui permet de découvrir toutes les richesses, la fragilité et la variété des paysages et des milieux karstique et souterrain en Revermont (géologie, eau, faune, microfaune) ; casques et éclairages sont fournis. Les deux circuits sont très faciles et ne présentent aucune difficulté technique ou sportive particulière.

Le nombre de place étant limité, il convient de réserver auprès de l'Office de Tourisme, à St Etienne du Bois (04.74.30.59.67) ou de l'A.G.E.K. (06.28.32.50.38 ; ass.ges.esp.karst@wanadoo.fr). Tarifs : 5 € adultes et 2,5 € de 6 à 16 ans.